



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-755

PUBLIÉ LE 19 OCTOBRE 2022

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris /

75-2022-10-19-00001 - Décision relative à l'adresse du siège de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (1 page)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-10-19-00001

Décision relative à l'adresse du siège de
l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Décision relative à l'adresse du siège de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris

Vu le code de la santé publique et notamment son article L.6143-7,
Vu le règlement intérieur de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris et notamment son premier article,

Le Directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris

DECIDE :

Article 1 :

A compter du 12 septembre 2022, l'adresse du siège de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris est la suivante :

55 boulevard Diderot, 75012 PARIS

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **19 OCT. 2022**



Nicolas REVEL